

N° 646 décembre 2024

N°CPPAP 0220s07170

le journal

Fédération FO de la métallurgie



www.fo-metaux.org

L'optique, un secteur qui voit loin

A pair of clear, modern glasses with a thin frame is shown in a close-up, slightly angled view. The lenses are clear and reflect some light. The background is a plain, light color.

Pour examiner l'optique, il faut dépasser l'image des lunettes de vue. De la fabrication de verres de haute précision aux dispositifs médicaux high-tech en passant par les microscopes ou les systèmes de détection militaire, l'optique est une industrie de pointe qui joue un rôle majeur dans l'économie française et ne manque pas de défis à relever.

Portrait - p.17
Stéphane Carré, serial developpeur

L'interview - p. 18
« La santé et la prévoyance au coeur de l'industrie »

Région parisienne - p.20
Un syndicat combatif

Sommaire



Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière
de la Métallurgie,

"FO Métaux LE JOURNAL"

est le magazine de tous ses syndicats et de tous
ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de
lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre
contact avec la rédaction dès qu'un événement le
justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre
entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne
des éléments de comparaison et rend service à d'autres
syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la
Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffres à connaître :

SMIC horaire brut : 11,65 euros

SMIC brut mensuel : 1766,92 euros

Plafond de la sécurité sociale :

3 864 euros par mois

(pour l'année 2024 : 46 368 euros)

Coût de la vie :

+0,3 % en septembre (+0,3 % hors tabac) ;

-1,2 % en glissement sur les 12 derniers
mois (+1,1 % hors tabac).

Chômeurs : 3 021 600

(catégorie A, publiés le 25 octobre 2024)

Indice de référence des loyers :

144,51 (3^{ème} trimestre 2024).

Taux d'intérêt (27 septembre) :

3,7 % au jour le jour.

3 Editorial

4 Le dossier

Industrie optique :
un secteur qui voit loin

4-11

15 L'actu en bref

My Moony,
le handicap contre l'endométriose

15

17 Le portrait

Stéphane Carré,
serial développeur

17

18 L'interview

« La santé et la prévoyance
au coeur de l'industrie »

18-19

20 Infos

Région parisienne :
un syndicat combatif

20

21 Vos droits

Convention collective :
compenser certaines organisations du travail

21

22 Jeux

Des métaux et des mots

22



Et toujours
l'information
en ligne sur...
www.fo-metaux.com



Le dialogue social et la négociation interprofessionnelle, en ayant permis d'aboutir à trois textes le 14 novembre dernier, démontrent que les partenaires sociaux ont su faire preuve d'efficacité en proposant des textes constitutifs de nouveaux droits pour les salariés et les représentants du personnel.

Trois accords ont été signés sur l'assurance chômage, sur l'emploi des seniors et sur le dialogue social. Pour la Fédération, qui a participé à ces négociations, c'est une satisfaction que d'avoir fait aboutir des revendications FO.

L'accord sur l'évolution du dialogue social met en avant l'importance d'associer les instances représentatives du personnel aux décisions sur des thèmes clés tels que les conditions de travail, la rémunération et la formation. **Parmi les mesures phares, l'accord stipule la suppression de la limite des trois mandats successifs des membres des comités sociaux et économiques, afin de préserver l'expérience et les compétences acquises, tout en valorisant les parcours syndicaux. C'est l'aboutissement d'une revendication FO.**

L'accord relatif à l'emploi des seniors est destiné à promouvoir l'emploi des salariés âgés dans un contexte de vieillissement démographique et d'évolution du marché du travail. Ce texte souligne l'importance d'actions préventives et correctives et propose des actions pour l'adaptation des postes, le développement de dispositifs tels que le temps partiel en fin de carrière, ainsi que des mesures pour accompagner les demandeurs d'emploi seniors. Il est également prévu d'établir des entretiens professionnels à des

Trois accords, de nouveaux droits

étapes clés de la carrière pour anticiper les besoins et prévenir l'usure professionnelle. Ces mesures visent à renforcer l'employabilité et à soutenir le maintien des seniors en activité.

L'accord met l'accent sur la négociation collective dans les branches professionnelles et les entreprises, notamment celles employant plus de 300 salariés, pour intégrer les enjeux des seniors dans les politiques RH et managériales. **La transition vers la retraite est facilitée par des dispositifs tels que la retraite progressive, dont les salariés pourront bénéficier dès l'âge de 60 ans, avec 150 trimestres de cotisations.**

Enfin, l'accord relatif à l'assurance-chômage, outre des conditions d'indemnisation beaucoup moins défavorables que ce que prévoyait le projet du précédent gouvernement, constitue un atout certain pour la gestion paritaire de cet organisme, à la création duquel FO a très largement contribué.

Plus que jamais, la politique conventionnelle démontre sa capacité à offrir de nouveaux droits et de nouvelles garanties aux salariés que nous représentons. La Fédération poursuivra ses efforts en ce sens.



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Valentin Rodriguez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metiaux.fr

Votre journal évolue

A partir de 2025, votre mensuel FO Métaux va connaître plusieurs changements majeurs, qui vont prolonger et amplifier le mouvement déjà à l'oeuvre depuis plusieurs numéros, en se dotant d'une nouvelle maquette et en passant au tout-numérique.

Finis les exemplaires papier, il faudra surveiller votre boîte mail chaque début de mois pour être informé de la mise en ligne du journal via votre secrétaire de section ou de syndicat. La Fédération communiquera très prochainement plus en détails sur l'opération.

Industrie optique : un secteur qui voit loin

Quand on pense à l'optique, on imagine généralement les lunettes de vue ou de soleil. Mais ce secteur recouvre en réalité bien plus que cela. De la fabrication de verres de haute précision aux dispositifs médicaux high-tech en passant par les microscopes ou les systèmes de détection militaire, l'optique est une industrie de pointe qui joue un rôle majeur dans l'économie française et ne manque pas de défis à relever.

Il se vend chaque année en France un peu plus de 18 millions de paires de lunettes, produites par près de 200 entreprises installées sur l'ensemble du territoire et distribuées par 12 000 points de vente. Pour faire tourner un secteur composé à 95 % de TPE et PME, la filière optique française emploie directement 10 500 personnes et génère environ 40 000 emplois indirects autour de la fabrication de verres ophtalmiques, montures de lunettes et solaires, lentilles de contact, aides visuelles, matériels et équipements optique. Affichant un chiffre d'affaires annuel de 6,6 milliards d'euros (et 120 milliards au niveau mondial), elle peut se targuer d'un poids économique substantiel, d'autant que ses savoir-faire reconnus à l'international font rayonner l'image de la France, tant le talent de ses créateurs permet à la lunetterie française de faire la mode et de la diffuser partout dans le monde. Le pays se classe ainsi 4^{ème} exportateur mondial de lunettes, derrière la Chine, l'Italie et le Japon. L'optique française compte d'ailleurs bien trouver sa place sur le podium dans les années à venir, compte tenu des projections quant à l'évolution des besoins en matière de santé. Les métallos FO sont bien implantés dans les grandes entreprises du secteur que sont EssilorLuxottica, Zeiss ou encore BBGR. Ils y ont fort à faire car le secteur est en train de changer de dimension, pas seulement sur le plan technologique mais aussi managériale et au niveau dialogue social, ce qui ne va pas toujours sans difficulté pour les salariés, pour lesquels cela se traduit souvent par un changement de culture d'entreprise. A cet égard, pour les métallos FO d'Essilor, la fusion avec Luxottica peut être vue comme un point de bascule symbolique entre deux ères.

Le vieillissement de la population est un facteur qui dynamise l'optique, évidemment (près de 700 000 nouveaux presbytes chaque année en France), mais le public est aussi plus attentif à la myopie chez les enfants et se sent concerné par l'usage quotidien des écrans d'ordinateur, en hausse depuis la pandémie de Covid-19. On parle même à présent de « syndrome de déficience numérique » pour qualifier ce temps excessif passé devant les écrans. Ce qui tire la



Une problématique universelle.

demande pour des solutions visuelles toujours plus performantes. Selon l'OMS, au moins 2,2 milliards de personnes dans le monde souffrent de déficience visuelle, dont 1 milliard de cas qui auraient pu être évités ou non pris en charge. A l'horizon 2050, ce sont 5 milliards d'êtres humains qui devraient être concernés par la myopie (avec 800 000 nouveaux myopes attendus dans l'Hexagone chaque année d'ici la moitié du siècle). En France, près de 3 personnes sur 4 souffriraient de troubles visuels. Un enjeu de santé publique majeur, qui représente plus de 25 milliards de dollars de perte de productivité par an pour l'économie mondiale. La santé visuelle se révèle donc être un important moteur de croissance du secteur. Dans le seul domaine de l'oculaire, le marché a beaucoup changé en quelques décennies. La demande a augmenté, les verres offerts sont devenus bien plus sophistiqués avec les progressifs de dernière génération, montures de marque, lentilles de contact souples jetables, et bien d'autres avancées. Le public est devenu plus attentif à la santé oculaire, surtout concernant l'impact du diabète sur les yeux. L'essor du Fabriqué en France ou la mise en place du 100 % santé, qui a pu booster le marché en rendant les produits optiques plus accessibles financièrement (aiguissant au passage l'appétit d'acteurs étrangers), ont également joué un rôle dans la bonne santé de l'optique tricolore.

Un secteur de pointe

Face à cette situation, les avancées technologiques, portées par d'importants investissements dans la R&D, permettent des diagnostics de plus en plus pointus et un traitement plus efficace des problèmes ocu-

lares, de la cataracte au glaucome en passant par le diabète. L'intelligence artificielle fait même son entrée dans les équipements de diagnostic, offrant une détection plus précoce et plus précise des troubles de la vue. Le hi-tech devrait d'ailleurs être mis à profit pour proposer de nouveaux dispositifs à même d'attirer de nouveaux consommateurs, comme les lunettes connectées. Parmi les segments prometteurs, on trouve celui des lunettes non correctives, qui présente un potentiel de croissance particulièrement élevé, car moins contraignant que les lunettes correctives. Les lentilles de contact présentent elles aussi un beau potentiel de croissance, affichant une demande en augmentation, qu'elles soient journalières ou mensuelles. Quant à l'utilisation accrue des écrans, elle débouche sur à une demande en hausse de lunettes anti-lumière bleue, tandis que le marché des lunettes de soleil reste robuste avec des innovations constantes en matière de design et de protection UV.



L'optique ne se limite pas à la correction visuelle.

Un leadership industriel à préserver

Derrière les chiffres et les besoins de santé, la filière optique offre l'image d'un secteur qui s'attache à maintenir ses activités de production sur le territoire national. C'est même devenu un enjeu crucial pour préserver ce leadership industriel acquis grâce à des décennies d'investissements et d'innovations, que les géants du secteur ont bien intégré. Ainsi de Zeiss Vision Care (entreprise où FO est majoritaire), dont l'unité de production de verres de lunettes haut de gamme de Fougères (Ille-et-Vilaine) est en travaux pour accueillir de nouvelles machines et de nouveaux collaborateurs. Objectif affiché : 25 % de production en plus. Plusieurs millions d'euros sont investis par le groupe allemand sur son site breton.

Une success story industrielle

L'histoire de l'optique en France témoigne d'une remarquable évolution, depuis les modestes débuts des marchands de bécicules au XVIII^{ème} siècle jusqu'à l'excellence technologique d'aujourd'hui. Un tournant majeur s'opère en 1796 à Morez, dans le Jura, lorsque Pierre-Hyacinthe Caseaux, maître cloutier, façonne la première monture en fil de fer, capitalisant sur la tradition métallurgique locale établie depuis le XVI^{ème} siècle. Cette innovation marque le début d'une véritable révolution industrielle dans le Haut-Jura, conduisant à une production impressionnante de 12 millions de pièces dès 1900. Les années 1920 voient l'émergence d'Oyonnax, une région voisine, comme nouveau pôle majeur, transformant son expertise dans la fabrication de peignes pour devenir brièvement le premier producteur mondial de lunettes. Parallèlement, l'industrie des verres correcteurs connaît son propre essor. La création en 1849 de la "Société confraternelle des Ouvriers Lunetiers", future Essilor, marque un jalon crucial. La reconnaissance officielle de la profession d'opticien en 1944 professionnalise définitivement le secteur. L'innovation française s'illustre particulièrement avec l'invention du verre organique, puis du verre progressif Varilux[®] en 1959 par Bernard Maitenaz, ingénieur chez Essilor, consolidant le leadership hexagonal dans ce domaine. Cette histoire riche explique la position dominante actuelle de la France dans l'industrie optique mondiale, où innovation technologique et savoir-faire traditionnel continuent de s'enrichir mutuellement.

La capacité d'innovation affiche un rôle central dans l'excellence de la filière et fait également figure d'élément à maintenir et même dont le développement doit être poursuivi à tout prix tant elle tire le secteur vers le haut. Enfin, il faut également compter sur le leader mondial du verre ophtalmique EssilorLuxottica (où FO a su conquérir et accroître sa représentativité, et où la cohésion entre les équipes et leur bonne coordination doit énormément au travail accompli par l'ancienne DSC Evelyne Simonot, tragiquement disparue en 2021). Ce sont d'ailleurs les investissements massifs effectués en R&D qui ont permis à l'optique de mettre au point un véritable sur-mesure industriel pour pouvoir proposer des produits de haute technicité élaborés et fabriqués à la demande, en fonction des besoins spécifiques de chacun, conduisant l'industrie à gérer et à livrer des centaines de milliers de références compte tenu des innombrables formules de corrections et les exigences de confort de chaque porteur. C'est, au passage, ce qui confère à l'optique une spécificité vraiment unique.

Parmi les innovations les plus notables se trouvent les verres intelligents, capables de s'ajuster automatiquement à la luminosité ambiante, offrant ainsi un confort visuel optimal en toutes circonstances. Ces verres photochromiques (aussi appelés verres à teinte variable), réagissent aux variations de lumière et réduisent la fatigue visuelle en protégeant les yeux des rayons UV nocifs. Les verres de contact ont également bénéficié de ces mêmes progrès technologiques, puisqu'il existe aujourd'hui des lentilles de contact qui s'ajustent en fonction de la lumière, similaires aux verres photochromiques.

De plus, des lentilles de contact intelligentes sont en cours de développement, capables de surveiller la santé oculaire et d'administrer des médicaments directement sur l'œil. La technologie 3D a également fait son entrée dans le domaine de l'optique, permettant la fabrication de montures sur mesure et adaptées parfaitement à la morphologie du visage du client. Ce processus de personnalisation offre non seulement un confort accru, mais également une esthétique atypique. On trouve ici un autre relais de croissance majeur tant, au-delà des raisons pratiques telles que la correction et la protection de la vision, les lunettes sont devenues un accessoire de mode qui doit s'accorder à un style personnel à chaque consommateur. Enfin, pour mieux répondre aux divers styles de vie des porteurs de lunettes ou lentilles, l'industrie optique doit également continuer à développer des lentilles spécialisées pour des activités telles que le gaming, le sport et les activités de plein air.

A l'assaut du numérique

Défi autant qu'opportunité, la digitalisation du secteur, par un recours accru aux outils numériques, n'est pas le moins important des points à explorer. Encore balbutiante dans

l'optique, elle offre de nombreux avantages : contact prolongé avec le client, précision dans les prises de mesures, expériences clients immersives ou encore des outils d'aide à la vente performants. Quant à l'explosion attendue des lunettes connectées, elle risque également de changer drastiquement notre façon de porter des lunettes, que ce soit au niveau de leur fabrication, de leur utilisation mais aussi de leur renouvellement. Pas de doute, l'avenir est là. Toutefois, malgré la croissance continue du secteur depuis plusieurs années, l'achat de lunettes en ligne reste minoritaire en France, représentant seulement 7 % des ventes. Quels sont les leviers nécessaires pour convaincre les consommateurs de sauter le pas ? C'est la question à 100 milliards de dollars, soit le chiffre d'affaires estimé en 2021, et qui connaît une croissance flirtant avec les 8 % annuels. Selon le cabinet d'études Businesscoot, l'Australie et le Royaume-Uni ont des parts de marché en ligne respectives de 20,7 % et 16,2 %. La France, elle, ne se situe qu'en 15^{ème} position mondiale pour la vente en ligne de produits optiques, derrière des pays comme les États-Unis, la Chine, l'Allemagne et le Japon. Face à cette possibilité considérable d'étendre leur marché, les réseaux de vente optique se sont enfin saisi de la question. Ce qui devrait profiter, par ricochet, aux industriels. Autant d'éléments qui font de l'optique un secteur qui recrute et dans lequel les métallos ont toutes les raisons de voir leur avenir.

Une révolution environnementale nécessaire mais complexe

Accessoire qui suit les modes, fabriqué à partir d'un assemblage de plusieurs éléments non conçus au même endroit, tout ou en partie rembourable : rien ne prédestinait les lunettes écologiques à exister. Pourtant, la question est devenue incontournable pour le secteur, qui a accumulé un lourd retard en la matière.

Le secteur de l'optique français se trouve aujourd'hui à un tournant historique. Confrontée aux enjeux climatiques et environnementaux, cette industrie majeure doit repenser en profondeur ses pratiques. "Nous avons accumulé deux décennies de retard dans la transition écologique", affirme sans détour Carole Riehl, fondatrice du label Optic For Good, au journal Les Echos en 2022. Un constat d'autant plus préoccupant que l'impact environnemental de la filière, longtemps négligé, commence seulement à être mesuré. Les statistiques révèlent l'ampleur du défi. Sur les 21 millions de lunettes commercialisées annuellement en France, dont 16 millions dédiées à la correction visuelle, la production engendre une consommation considérable de ressources, même si des géants comme Essilor, avec le considérable effort réalisé dans sa nouvelle usine de Wissous (Essonne), s'imposent comme acteurs et pionniers sur le dossier environnemental. La taille des verres nécessite à elle seule 390 000 mètres cubes d'eau, soit l'équivalent de 156 piscines olympiques. Les verres ophtalmiques sont, comme leur nom ne l'indique pas, par ailleurs fa-

briqués à 99 % en matière plastique. Les emballages plastiques, estimés à 13 millions d'unités par an, ainsi que les 32 millions de calibres de présentation qui vont avec les montures, représentent une source majeure de pollution, tandis que l'utilisation de 48 tonnes de mouchoirs papier pour le nettoyage soulève des questions sur la gestion des déchets. La fabrication des montures cristallise particulièrement les inquiétudes. L'acétate, matériau privilégié par l'industrie, présente un rendement catastrophique : seuls 20 % de la matière première sont effectivement utilisés dans le produit final. Le reste, soit 80 % du matériau, est perdu en raison d'une dégradation rapide lors du processus de fabrication. Cette situation est d'autant plus problématique que la production mondiale d'acétate repose largement sur des composants pétrochimiques. Sur le marché mondial, ce sont pas moins de 600 millions de montures qui arrivent chaque année sur le marché... L'absence d'études exhaustives sur l'empreinte environnementale du secteur complique l'évaluation précise des impacts. Quelques marques pionnières, comme Monkeyglasses

et Izipizi, ont entrepris des analyses carbone détaillées. Leurs résultats montrent des émissions variant de 266g à 2kg de CO₂ par paire de lunettes, soit potentiellement entre 5 586 et 42 000 tonnes de CO₂ pour l'ensemble du marché français si toutes les lunettes présentent le même bilan que ces deux marques. À ces chiffres s'ajoute le problème des lunettes inutilisées : environ 100 millions de paires s'accumulent dans les foyers français, constituant un gisement considérable de déchets potentiels.

Des progrès à confirmer

Les grands acteurs du marché commencent néanmoins à prendre conscience de leur responsabilité. Optic 2000 s'est distingué en initiant dès 2018 un calcul systématique de son bilan carbone. L'enseigne a également développé une production française certifiée et lancé des collections innovantes utilisant des matériaux recyclés, notamment d'anciens filets de pêche transformés. Le groupe propose aussi des montures en bioacétate, éliminant les solvants pétrochimiques traditionnels. Cette démarche pionnière influence progressivement l'ensemble du secteur. Krys Group illustre également cette prise de conscience avec son partenariat avec TerraRecycle, visant à retraiter 700 000 lunettes annuellement. Une initiative ambitieuse qui se heurte cependant aux défis techniques du recyclage optique. La complexité des matériaux, particulièrement pour les verres correcteurs, rend le processus délicat. Les verres progressifs, par exemple, combinent différentes couches de traitements qui compliquent considérablement leur recyclage. Autant d'éléments expliquant que, pour le moment, l'optique n'a toujours pas su faire émerger sa propre filière de recyclage. La question reste d'ailleurs un point névralgique. "Les volumes actuels sont considérés comme insuffisants pour justifier des investissements industriels majeurs", expliquent discrètement plusieurs acteurs de la filière. Cette probléma-



Le recyclage reste un défi...

RecyclOptics, lancée en 2021, tente d'apporter une réponse en centralisant la collecte

des verres de présentation, mais son impact reste limité face à l'ampleur du défi. Le label Optic For Good, créé en 2019, s'efforce de structurer cette transition écologique. Son audit approfondi, comportant 80 critères d'évaluation, examine minutieusement la traçabilité des matériaux, l'optimisation des processus de fabrication et la gestion des déchets. Une vingtaine d'opticiens indépendants et onze marques ont déjà obtenu cette certification, démontrant qu'une transformation est possible.



... sur lequel travaille tout le secteur.

La nécessaire approche systémique

Reste qu'en l'absence d'incitation publique et de réels bénéfices économiques, le recyclage des lunettes repose essentiellement sur le bon vouloir des entreprises au travers d'initiatives trop souvent isolées. Cette absence de cadre réglementaire contraignant et d'incitations économiques significatives ralentit la transformation du secteur. L'Ademe elle-même reconnaît ne pas considérer l'optique comme une priorité, faute d'objectifs réglementaires clairs. Sur son site internet, l'agence publique conseille aux usagers... de jeter purement et simplement leurs lunettes à la poubelle, si leurs opticiens ne les récupèrent pas pour les donner à des associations qui leur offrent une seconde vie. Heureusement, des solutions plus satisfaisantes commencent à émerger. Cette situation paradoxale contraste avec les attentes des consommateurs : 73 % des Français déclarent prendre en compte les critères éthiques dans leurs achats.

tique de rentabilité freine l'émergence de filières de recyclage dédiées. L'initiative

Les défis pour l'avenir sont multiples. Au-delà de l'introduction de matériaux écologiques comme le bois ou le liège, c'est l'ensemble de la chaîne de valeur qui doit être repensée. La délocalisation massive de certaines productions en Asie, notamment les charnières, pose des questions de transport et d'empreinte carbone. Les problématiques de recyclage nécessitent des solutions industrielles innovantes. L'absence de coordination sectorielle freine l'émergence d'initiatives communes. Face à ces enjeux, seule une approche systémique et collective pourra permettre une véritable transformation. Cette révolution nécessaire implique la mobilisation coordonnée des industriels, des distributeurs, des pouvoirs publics et des consommateurs. La formation des professionnels, l'innovation technologique et la sensibilisation du public apparaissent comme des leviers essentiels pour accélérer cette transition écologique inévitable. L'avenir de l'optique française se jouera dans sa capacité à concilier excellence technique, accessibilité économique et responsabilité environnementale. Un défi ambitieux mais nécessaire pour une filière qui, au-delà de sa mission de santé publique, doit désormais intégrer pleinement les impératifs écologiques du XXI^{ème} siècle.

Agrandir le champ de vision

Qui dit optique dit bien souvent, dans l'imaginaire collectif, lunettes de vue ou de soleil. Mais ce secteur recouvre en réalité bien plus que cela. De la fabrication de verres de haute précision aux dispositifs médicaux high-tech en passant par les microscopes ou les systèmes de détection militaire, l'optique est une industrie de pointe qui joue un rôle majeur dans l'économie française.

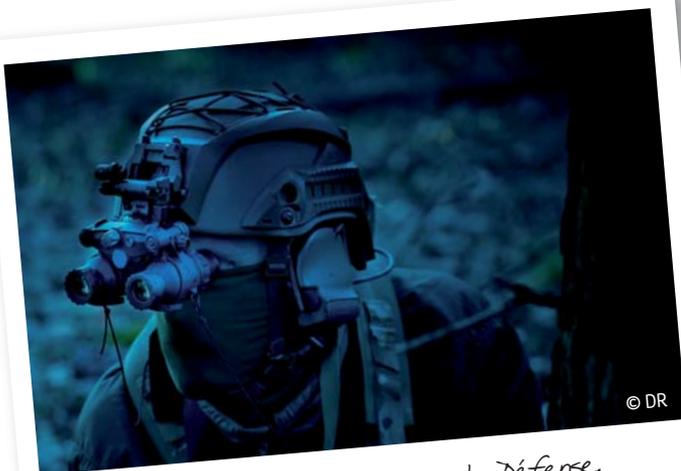
Quel point commun entre le télescope James Webb, un avion Rafale ou un dispositif d'endoscopie ? La science de l'optique, que l'on peut définir comme l'ensemble des études de la lumière, des perceptions ondulatoires, des propriétés et du comportement de la lumière. Médecine, sécurité, agriculture, topographie, aéronautique et espace, communication, informatique, automobile, mécanique... L'optique se retrouve dans la quasi-totalité des secteurs industriels et est caractérisée par les technologies de pointe qu'elle mobilise autant que celles auxquelles elle est associée. L'industrie fait régulièrement appel aux possibilités techniques de l'optique pour développer les appareils ou les technologies de demain. Dans ce domaine, les outils à disposition ne manquent pas, comme les prismes optiques. Pouvant prendre diverses formes, ils sont capables de réfléchir, réfracter ou disperser la lumière. Mais on retrouve également des objectifs, des lentilles et toutes sortes de dispositifs combinés à des avancées, comme le laser ou la vision artificielle, pour concevoir les innovations à venir. L'optique permet notamment d'apporter un niveau de précision supérieur et une utilisation millimétrée du laser, permettant de traiter tous les maté-



L'optique est incontournable dans la plupart des domaines médicaux.

Haute technologie en vue

Sur ce plan, la France dispose de fleurons technologiques disposant de savoir-faire stratégiques qu'il faut rappeler à l'Etat pour éviter de les voir passer sous pavillon étranger. C'est ce que la Fédération FO de la métallurgie a notamment fait avec Photonis (où les métallos FO sont majoritaires), qui fabriquait divers équipements de pointe, des systèmes de vision nocturne pour les soldats aux détecteurs de neutrons essentiels pour la sécurité des réacteurs nucléaires. La saga de ce spécialiste de la photodétection élargie a fait la Une des médias lorsqu'elle avait été mise en vente par son actionnaire en 2020, et il avait fallu l'intervention de l'Etat pour éviter que le seul acteur "ITAR-free" - c'est-à-dire non soumis aux diverses restrictions américaines techniques et commerciales - parmi les trois acteurs mondiaux de la vision nocturne ne passe sous domination étrangère. Depuis, l'entreprise est devenue Exosens et a doublé son chiffre d'affaires en trois ans en diversifiant ses activités et en poursuivant une ambitieuse stratégie de croissance externe qui lui a permis de s'introduire en bourse il y a peu. Photonis équipe aujourd'hui plus de 90% des forces armées européennes, en toute liberté de mouvement et en parvenant à concilier innovation, production, exportation, forte de près de 130 brevets, dont certains hautement stratégiques. L'entreprise corrézienne est devenue un leader de classe mondiale de la détection et de l'imagerie multi-technologies dans les domaines industriel, militaire, scientifique, nucléaire. Autre société incontournable sur ce marché de l'optronique du soldat, qui s'élève à plus d'un milliard de dollars, hors Etats-Unis, Chine et Russie, et dans laquelle les métallos FO sont bien implantés : Thales. Sur son site spécialisé implanté en 1993 à Saint-Héand, petit village perché à 800 mètres d'altitude non loin de Saint-Etienne (centre est de la France), le groupe français de défense et technologies a déjà produit, entre autres (voir encadré p.11) plus de 110 000 jumelles de vision nocturne et 16 000 caméras thermiques Sophie ven-



Des savoirs essentiels dans la Défense.

rer la vision nocturne, en particulier dans le domaine militaire.

dues dans 55 pays. Sophie, c'est une merveille de technologie, conçue pour l'observation thermique infrarouge, et à laquelle ont été rajoutées des fonctions de pointage laser, de zoom et de télémétrie, ainsi que de localisation. Si l'intensification de lumière permet de voir par une nuit sans lune grâce à la lumière des étoiles, cela ne fonctionne pas au dernier sous-sol d'un immeuble ou dans une grotte. Pour cela, il y a les caméras et viseurs thermiques pour lesquels jusqu'à 200 traitements de surface différents sont nécessaires pour les plus complexes. L'optique s'invite aussi dans des domaines plus proches du quotidien comme la médecine, notamment avec les techniques d'endoscopie et cœlioscopie (qui permet des opérations sans ouvrir l'abdomen), ou l'esthétique, qui fait un usage de plus en plus large du laser. Cependant, son champ d'action le plus répandu concerne les équipements photos et vidéos qui équipent l'ensemble des foyers français, puisque

l'optique est présente dans tous les appareils possédant un objectif. L'optique est ainsi utilisée pour le développement d'appareils photo et de caméras toujours plus petits et plus performants. Ils peuvent intégrer des dispositifs médicaux pour des examens et des interventions ou intégrer les smartphones de demain. Ces technologies peuvent également servir dans le domaine du divertissement, notamment via des appareils de projection vidéo sur de grandes surfaces. Enfin, elles intègrent toutes sortes d'appareils d'observation, en matière aussi bien de faune et de flore, du plus petit avec la spectroscopie et les microscopes, au plus grand avec l'observation de la Terre, mais aussi du vaste Univers, avec les télescopes. Enfin, dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'optique est à la base des matériaux optiques accordables, qui révolutionnent l'optoélectronique moderne, c'est-à-dire les dispositifs électroniques qui détectent, génèrent et contrôlent la lumière, le plus connu étant la fibre optique, aujourd'hui indispensable au fonctionnement d'Internet.

L'outil d'une agriculture durable ?

Face à l'urgence climatique et ses conséquences dévastatrices sur l'agriculture mondiale, une révolution silencieuse est en marche dans nos campagnes. L'optique instrumentale, associée aux dernières avancées technologiques, dessine les contours d'une agriculture de précision capable de relever les défis majeurs de notre siècle : nourrir une population croissante tout en préservant les ressources naturelles. Le constat est sans appel : le réchauffement climatique, marqué par des modifications profondes des régimes de température et de précipitation, menace directement la sécurité alimentaire mondiale. Dans ce contexte, l'adaptation des pratiques agricoles n'est plus une option mais une nécessité. C'est ici que l'optique instrumentale entre en jeu, apportant des solutions innovantes pour comprendre et optimiser la croissance des cultures. Au cœur de cette révolution technologique, les systèmes de mesure basés sur la spectrométrie UV-VIS-NIR (ultraviolet-visible-proche infrarouge) ouvrent des perspectives fascinantes. Cette technologie permet d'analyser de manière non destructive la réponse des plantes face aux stress environnementaux, particulièrement le stress hydrique. Les chercheurs concentrent notamment leurs efforts sur l'étude des

feuilles de tournesol, véritables capteurs naturels dont la complexité biochimique et structurale en fait des indicateurs précieux de la santé des cultures. L'innovation ne s'arrête pas au sol : dans le ciel des exploitations agricoles, une nouvelle génération de drones équipés de caméras sophistiquées révolutionne la surveillance des cultures. Ces sentinelles volantes, dotées de capteurs RGB et multispectraux, offrent une précision remarquable au centimètre carré, là où les satellites peinent à descendre en dessous du mètre carré. Cette



Un drone d'épandage agricole

La haute technologie va-t-elle révolutionner nos champs ? FO Métaux avait déjà abordé la question dans son numéro de septembre 2023, et l'accélération des progrès, tant dans le domaine de l'optique que de l'agriculture, justifie bien un nouveau coup de projecteur.



ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

précision permet une détection précoce des problèmes phytosanitaires et une optimisation fine des interventions, ouvrant la voie à une réduction significative de l'usage des produits phytosanitaires. Les drones d'épandage complètent cet arsenal technologique avec des capacités impressionnantes : jusqu'à 40 kg de charge utile et une couverture de 16 hectares par heure. Leur agilité leur permet d'intervenir dans des conditions où les machines traditionnelles sont impuissantes : terrains détrempés, zones en pente, périodes post-pluie. Cette flexibilité, combinée à leur précision chirurgicale, en fait des outils précieux pour une agriculture plus réactive et moins gourmande en intrants. La synergie entre drones d'analyse et d'épandage crée un système agricole intelligent où la donnée guide l'action. Les informations collectées par les capteurs optiques sont analysées en temps réel pour optimiser les interventions, qu'elles soient réalisées par drone ou par des moyens plus traditionnels. Cette approche permet non seulement de réduire l'impact environnemental de l'agriculture mais aussi d'améliorer sa rentabilité économique.



Un capteur optique de nitrate avec télémétrie.

Une nouvelle vue sur l'agriculture

Les avancées en matière de phénotypage ouvrent également de nouvelles perspectives pour la sélection variétale. En permettant une compréhension plus fine des mécanismes d'adaptation des plantes aux stress environnementaux, ces technologies accélèrent le développement de variétés plus résilientes, capables de maintenir des rendements satisfaisants malgré des conditions climatiques défavorables. Si certains obstacles réglementaires subsistent, notamment concernant l'utilisation des drones pour l'épandage de produits phytosanitaires, l'avenir semble prometteur. Le projet de loi Ferme France, en discussion au Parlement, prévoit une phase expérimentale qui pourrait ouvrir la voie à une généralisation de ces pratiques innovantes. Cette convergence entre optique instrumentale et agriculture de précision illustre parfaitement comment l'innovation tech-

n o -
logique peut répondre aux défis environnementaux actuels. En combinant l'expertise des opticiens, des agronomes et des spécialistes du numérique, cette révolution technologique dessine les contours d'une agriculture plus intelligente, plus économe en ressources et mieux adaptée aux défis climatiques de demain. C'est peut-être là que réside la clé d'une transition agricole réussie, conciliant productivité, durabilité et résilience face aux changements climatiques.



Leur fabrication tient presque de l'artisanat, puisque les gravures de mise au point des zooms sont faites sur mesure pour chaque objectif. Sydney Lumet, Robert Altman, Pier Paolo Pasolini, Jean-Luc Godard... La liste des cinéastes à avoir adopté les optiques Angénieux pour leurs caméras est longue. Sans ces fameux zooms, le cinéma de la « Nouvelle Vague » n'aurait peut-être pas existé ! Leur qualité est telle que la société s'est vue décerner trois Oscars techniques depuis 1964. C'est cette même qualité qui a également valu à Angénieux d'être sélectionnée par la Nasa pour les optiques embarquées de plusieurs missions spatiales, dont Apollo 11, qui a permis d'envoyer au monde en 1969 les images de la première mission sur la Lune.

L'optique au service de l'art

Si le site Thalès de Saint-Héand consacre 80 % de son activité au domaine militaire, le reste est dédié à une activité historique : les optiques de cinéma Angénieux, des bijoux de technologies qui peuvent compter jusqu'à 25 lentilles et coûter 100 000 euros.







**[FO Métaux souhaite de bonnes fêtes]
à tous les métallos et à leur famille!**

**Pour tout renseignement,
contactez votre délégué FO Métaux**



FO
Métaux
Notre industrie,
nos emplois!



Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLESIA
Assureur d'intérêt général

My Moony, le handicap contre l'endométriose

L'endométriose en partie soulagée grâce au travail des métallos, et avec du fabriqué en France ? C'est ce qu'offre My Moony, une ceinture vibrante et chauffante mise au point par la start-up du même nom après deux années de recherche et développement, et qui a récemment rapatrié sa fabrication en France pour la confier à la Fondation AMIPI, bien connue de notre organisation. AMIPI est ce qu'on appelle une entreprise adaptée, qui accompagne des personnes en situation de handicap cognitif afin de favoriser leur insertion professionnelle. Le secrétaire général de FO Métaux Valentin Rodriguez et la secrétaire fédérale Géraldine Nivon s'y sont d'ailleurs rendus ce 21 novembre pour l'inauguration de son nouveau site, à Cholet (Maine-et-Loire), saluant « une initiative précieuse mais trop rare, et ne bénéficiant pas assez de soutien public ». La fabrication de My Moony par AMIPI rentre dans le cadre de la diversification de ses activités par l'ouverture à de nouveaux marchés pour permettre également de maintenir le savoir-faire industriel en France. La rencontre de My Moony et d'AMIPI n'a rien d'anodin ; ce sont en effet ici des personnes en situation de handicap qui fabriquent un dispositif permettant de soulager des douleurs chroniques liées à une maladie qui permet parfois la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). La ceinture permet d'exercer sur la peau une vibration à une fréquence et une intensité données sans émission d'onde, activant ainsi les fibres nerveuses et contribuant à bloquer le déploiement de la douleur. Y est associée de la chaleur, à l'efficacité elle aussi largement démontré dans le traitement de la douleur. Légère et conçue pour se porter facilement sous les vêtements, la ceinture est aussi connectée. Soutenue par la French Fab, elle va enfin pouvoir entrer dans sa phase d'industrialisation et offrir une alternative aux traitements médicamenteux (rarement efficaces) aux femmes atteintes d'endométriose, soit aujourd'hui près d'une sur dix.



**Négociations,
réunions de travail
mais aussi
fait insolite,
l'actu de
FO Métaux
se décline
également
en brèves...**

L'obsession de la croissance, facteur de burn-out



Dans un rapport présenté fin octobre, le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'Homme et l'extrême pauvreté a estimé que les problèmes de santé mentale font perdre des milliards de dollars par an à l'économie. En cause : une société « ob-

sédée » par la croissance économique, promouvant « un climat de compétition et de course à la performance, entraînant un sentiment d'anxiété liée au statut et poussant à la dépression les travailleurs et travailleuses qui ne parviennent pas à répondre aux attentes irréalistes de ce que signifie vivre une vie productive ». S'il estime que les populations pauvres font face à une plus grande « charge mentale » pour joindre les deux bouts, les plus aisées ne sont pas épargnées. La solution ? « Accorder une plus grande place au bien-être qu'à la quête sans fin de croissance économique » par une meilleure prise en compte des risques psychosociaux au travail. FO Métaux n'aurait pas dit mieux !

Nexans champion du cuivre recyclé

Nexans investit 90 millions d'euros dans sa fonderie de cuivre située à Lens (Pas-de-Calais) afin de se préparer à la pénurie de cuivre de la fin de la décennie. Hautement stratégique, le site fond des cathodes de cuivre en fil machine avant d'en faire un conducteur qui intégrera les câbles électriques dans les usines de l'industriel. Seule de son genre dans l'Hexagone, cette fonderie transforme chaque année 160 000 tonnes de cuivre, majoritairement à destination de l'Amérique latine. A partir de 2027, ce chiffre devrait passer à 240 000 tonnes, grâce à la mise en service d'une nouvelle ligne de production permettant, outre une plus grande capacité, de recycler davantage de cuivre : jusqu'à 80 000 tonnes annuelles. Pour y parvenir, l'usine va effectuer un saut technologique considérable avec la mise en place de deux nouveaux fours : un premier, classique, et un autre dédié au raffinage qui générera le tonnage de cuivre recyclé. Les deux sont censés travailler de concert pendant 16 heures. Les 8 heures restantes, la matière du second devrait être incorporée dans la coulée du premier. Ce faisant, l'industriel devrait voir bondir son taux de matière recyclée de 5 % actuellement à 30 %. Le nouveau procédé, en réduisant de 80 % la consommation d'eau, de 15 % la consommation énergétique et de moitié le rejet de particules dans l'air, fera également de la fonderie de Lens le site le plus performant de Nexans au plan environnemental.





Engagés pour l'autonomie !

L'OCIRP, assureur paritaire à vocation sociale, innove depuis près de 60 ans en collaborant avec ses membres pour protéger le salarié et sa famille en les aidant à faire face aux conséquences d'un décès ou de la perte d'autonomie. Plus de six millions de garanties OCIRP ont été souscrites pour couvrir ces risques lourds. Nos contrats collectifs négociés au sein des entreprises ou des branches professionnelles garantissent le versement d'une rente ou d'une aide financière ponctuelle, et un accompagnement social personnalisé.

Stéphane Carré, serial développeur

L'habit ne fait pas le moine. Voilà un proverbe qui va comme un gant à Stéphane Carré. Derrière une modestie qui pourrait passer pour de la timidité se cache un militant aussi habile à négocier qu'à développer FO partout où il passe. Son aventure syndicale commence peu après son arrivée chez Mecachrome, en 1995 en intérim (et embauché en 1997), à Aubigny-sur-Nère (Cher), où il sera aide-opérateur, magasinier, puis contrôleur supply-chain. Après y avoir vu certaines pratiques qui font peu de cas des salariés, ce petit-fils de mineur syndicaliste décide de perpétuer la tradition familiale, en accord avec sa volonté d'engagement social au service de l'autre.

Un premier mandat de délégué du personnel sans étiquette l'amène à se former juridiquement en solo, mais lui montre aussi qu'il vaut mieux avoir une solide organisation syndicale derrière soi. Ce sera FO. « Liberté et indépendance, ce sont deux mots qui résument bien ce que je recherchais, se souvient Stéphane. L'esprit du dialogue social me séduisait aussi davantage que l'idée de brûler des palettes pour un oui ou pour un non », s'amuse-t-il. Il devient représentant syndical en 2008, deux semaines avant d'affronter son premier PSE, où son bagage juridique lui permet de recadrer d'emblée la direction. Avec l'USM et l'UD en renfort, il monte un syndicat, accompagné par une petite équipe de salariés qu'il a aidé ou représentée, le tout dans une ambiance très hostile aux syndicats. « Nous nous sommes implantés à la dure », se souvient Stéphane. Le rapport de force s'établira d'abord aux Prud'hommes. Sur 105 dossiers qui passeront devant cette juridiction à l'époque, FO en sortira victorieux dans 104, ce qui amènera finalement la direction à une approche moins conflictuelle des rapports sociaux.

En parallèle, Stéphane continue de prendre des responsabilités au sein de FO, devenant notamment secrétaire d'USM, coordinateur Mecachrome, membre de la CA Fédérale ou encore membre du bureau de l'UD FO du Cher. Mais c'est au développement syndical qu'il continue de consacrer une large partie de ses efforts. D'abord en faisant appel au réseau des USM. « Il y a 14 sites Mecachrome en France, et il était indispensable de recourir aux relais locaux des métallos pour s'y faire une place, explique Stéphane. Cela permet de mieux se coordonner et de lancer des actions de contact et d'information pour se faire connaître des salariés. » Également épaulé par notre Fédération, dont il suit le cursus de formation (et y envoie chaque militant chez lequel il décèle un potentiel), il agit en véritable chasseur de têtes, utilisant notamment les réseaux sociaux pour identifier, cibler puis

contacter les salariés des sites où l'implantation est projetée, et entretenir le lien jusqu'au moment de leur proposer l'adhésion, puis, pour certains, une plus grande prise de responsabilités. La tâche est sans fin, car les opérations de croissance externe de Mecachrome amènent sans cesse de nouvelles sociétés dans le giron du groupe, qui font à

chaque fois l'objet d'une opération de séduction/implantation FO. « Aller rencontrer les élus bien souvent sans étiquette, nous faire connaître, montrer tout ce que FO apporte aux salariés du groupe... tout cela prend du temps », explique Stéphane. De la sixième semaine de congés payés au 13^{ème} mois, en passant par les primes de participation et d'intéressement, les avancées obtenues par FO ne manquent pas ! Quand le groupe refusera d'appliquer l'accord senior pourtant négocié et signé, FO défendra 26 dossiers qui deviendront 26 nouveaux adhérents, et le dossier sera réglé à l'amiable. « Notre force ne vient pas seulement du nombre, mais aussi de nos compétences, nos savoir-faire, notre expertise ; la direction a eu de nombreuses occasions de s'en apercevoir », s'amuse le syndicaliste.

Avec une telle énergie et une méthode si éprouvée, pas étonnant que FO soit devenue n°1 chez Mecachrome. Revers de la médaille, il faut également le rester, tout en poursuivant le développement. D'autant que la brèche ouverte par FO a créé un appel d'air, attirant d'autres organisations syndicales. « Nous en avons avalé certaines et fait disparaître d'autres », résume sobrement Stéphane pour parler des victoires électorales qui n'ont pas cessé de s'enchaîner pour FO. Et demain ? La trajectoire de FO chez Mecachrome a quelque chose d'*Un jour sans fin*, ce film où Bill Murray revit indéfiniment la même journée : « avec la consolidation en cours de la supply chain aéronautique, Mecachrome multiplie les rachats, offrant à FO un défi sans cesse renouvelé. » Voilà qui tombe bien, le coordinateur n'avait pas prévu, lui non plus, de s'arrêter.



Parti de zéro chez le sous-traitant aéronautique Mecachrome à l'aube des années 2000, ce militant de 48 ans, hyperactif et engagé au service des autres, a su fédérer et mobiliser les énergies autour de lui pour faire de FO, en quelques années, la première organisation syndicale du groupe.

« La santé et la prévoyance, au cœur de l'industrie »

« Cœur Industrie », tel est le nom des nouveaux régimes de protection sociale, gérés paritairement, qui concernent les entreprises de la convention collective de la métallurgie depuis le 1^{er} janvier 2023. Après l'approbation des comptes définitifs 2023 pour la santé en juillet 2024, la projection des comptes 2024 vient tout juste de faire l'objet d'un vote positif à titre provisoire. C'était le 20 novembre, date qui marque aussi la fin de la vice-présidence assumée par notre organisation. FO Métaux fait le bilan de l'exercice avec Jean-Yves Sabot, trésorier fédéral, qui représentait la Fédération au sein de Cœur Industrie.

Presque deux ans après sa mise en place, la situation du volet santé et prévoyance (petits et gros risques) de la Convention Collective Nationale de la Métallurgie (CCNM) paraît des plus positifs. Il a fallu parcourir un long chemin avant d'en arriver là...

Jean-Yves Sabot : Dès les premiers stades de la négociation qui devait aboutir à notre CCNM, FO Métaux avait voulu que cet aspect du dossier en soit un point fondamental et nous y sommes parvenus. Dans les entreprises où nous sommes implantés, les salariés étaient déjà globalement bien couverts, les représentants FO participent souvent au pilotage des contrats et les adaptent par la négociation. Mais il n'existait jusque-là aucun dispositif de prévoyance obligatoire au niveau de la branche. En conséquence, nombre de TPE et PME, d'où les organisations syndicales sont souvent absentes, étaient fort démunies si leur employeur n'avait pas réalisé l'importance de traiter le sujet pour couvrir son personnel. On parle ici d'au moins 40 000 salariés qui n'avaient aucune couverture et probablement au moins 300 000 qui étaient, au mieux, mal couverts. Avec la CCNM, nous avons obtenu des garanties santé et prévoyance de très bon niveau et la mise en place de deux régimes de branche solides. La santé offre des garanties de bon niveau pour l'ensemble des salariés de la branche, et la prévoyance lourde instaure un excellent socle de garanties, qui s'incarnent notamment dans un capital minimal en cas de décès (un an de salaire pour les cadres et deux ans pour les non-cadres), un droit à congé longue maladie mieux indemnisé, une absence de carence, une très bonne couverture quant au taux de rémunération maintenue, une rente éducation en cas de décès... Ce faisant, c'est la famille du salarié qui bénéficie aussi d'une protection nouvelle. En matière de santé, le panier de soins est supérieur à celui de l'interprofessionnel, lui-même supérieur au minimum légal. Nous avons prévu l'instauration d'une tarification par zones, exprimée en pourcentage du plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS) pour tenir compte des disparités (ainsi, Paris et la Côte-d'Azur sont des zones à tarification élevée). Et chaque entreprise doit veiller à ce que ces garanties minimales soient respectées.

Pourquoi créer deux régimes alors que la CCNM offre déjà des garanties aux salariés de la métallurgie ?

Car beaucoup d'entreprises n'ont pas les moyens ou la volonté de piloter leur propre risque ! Si les plus grandes peuvent le faire en négociant et signant un accord collectif avec

les syndicats, parce qu'elles ont une capacité de mutualisation suffisante aux yeux des organismes assureurs, il fallait, pour les autres, transformer une obligation d'assurance en opportunité de couverture collective : c'est l'enjeu de ces deux régimes. Il suffit aujourd'hui aux TPE et PME notamment d'adhérer à l'un ou aux deux régimes pour remplir leurs obligations

en la matière et se mettre en conformité avec la convention collective, sans autre forme d'investissement, sans devoir gérer eux-mêmes, sans avoir besoin de disposer d'un service RH. Pour la mise en œuvre de ces régimes, différents groupes mutualistes et institutions de prévoyance ont vu leurs offres labellisées dans le cadre de la CCNM. Ce sont tous des partenaires de longue date de notre organisation: le groupe Malakoff Humanis (Institution de Prévoyance), le groupe VYV (Groupe Mutualiste), le tandem Apicil (Institution de Prévoyance) / Aésio (Groupe Mutualiste), sans oublier l'OCIRP pour les rentes.

Il y a aussi une disposition moins connue mais tout aussi importante dans la CCNM, qui est le degré élevé de solidarité (DES)...

C'est une garantie revendiquée et obtenue par les organisations syndicales, qui est essentielle. Le DES représente un prélèvement de 2 % des cotisations prévoyance et santé, pour mettre en œuvre des actions de prévention et de solidarité, dans une optique non contributive. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'une contrepartie des cotisations payées qu'il faudrait répartir équitablement entre l'ensemble des contributeurs mais d'actions de prévention ou de solidarité ouverts aux salariés couverts par le ou les régimes et à leurs ayants-droits (le cas échéant), sur des critères sociaux, éducatifs, de santé... Cela permet un soutien à des populations fragiles, souvent sur des risques peu couverts, en supplément des obligations légales et conventionnelles des entreprises. La spécificité du DES est qu'il s'impose à toutes les entreprises de la branche et qu'il est opposable, comme le stipulent les dispositions de l'article 4 du chapitre IV de l'annexe 9 de la CCNM. Aux entreprises



de s'assurer, et quand elles choisissent leur assureur, à elles de veiller qu'il offre au moins ce que prévoit la CCNM, sans quoi les salariés peuvent les attaquer au motif de leur non-respect d'une obligation conventionnelle. Pour les TPE et PME, la mise en place des régimes « Cœur industrie » est la meilleure solution, qui permet d'éviter les difficultés dans l'application du DES. Dans les entreprises où les métallos FO sont présents, il faut veiller à ce que le DES soit au moins équivalent à ce que prévoit la CCNM. Le DES dont nous parlons représente aujourd'hui un montant d'environ 3 millions d'euros. C'est aussi ce type de mécanisme qui nous différencie des assureurs privés, lesquels n'ont pas de fonds sociaux de ce genre mais des actionnaires à rémunérer, contrairement aux organismes mutualistes et paritaires, qui mettent systématiquement en place des fonds sociaux et répondent toujours aux obligations conventionnelles en matière de DES.

Quel est aujourd'hui la situation des régimes, notamment par rapport aux objectifs initiaux ?

Concernant le régime de prévoyance, 12 400 entreprises sont dorénavant couvertes ; nous avons dépassé l'objectif, et comptons bien poursuivre sur cette bonne dynamique dont les salariés sont les premiers bénéficiaires. C'est un véritable succès, qui était loin d'être garanti au départ. Concernant le régime santé, nous comptabilisons 86 000 actifs (la moitié étant des assurés, le reste leurs ayants-droits), soit la moitié de l'objectif que nous nous sommes fixés à horizon 3 ans. On peut se féliciter de ce que nous estimons être un beau résultat, en croissance de 6 % par rapport à décembre 2023. 40 % des bénéficiaires disposent seulement du contrat de base, les autres bénéficient collectivement de garanties supplémentaires avec des formules optionnelles. Ils sont répartis sur 4 235 établissements, dont 70 % de TPE et 20 % de PME ; aucune entreprise ne compte plus de plus de 500 salariés, ce qui est logique et cohérent avec la philosophie ayant présidé à la mise en place des régimes. Les régions où on compte le plus de salariés couverts en santé sont l'Auvergne-Rhône-Alpes, les Pays-de-la-Loire et la Normandie. Pour ce qui est de l'équilibre du régime santé, nous affichons un ratio de sinistralité (le rapport entre les cotisations et les prestations versées) qui se situe à 90,5 % pour 2023 et 92,5 % pour 2024, autrement dit il est en bonne santé, avec 40 millions d'euros de cotisations nets pour 2024. Malgré une légère dégradation attendue en 2025, nous n'avons pas besoin d'augmenter les cotisations. On pourrait même réfléchir à de nouvelles offres, à condition cependant de les mettre en rapport avec les cotisations. Le régime de prévoyance présente lui aussi un très bon ratio de sinistralité. Pour autant, l'appréciation précise de l'équilibre de notre régime demandera encore un peu de temps (2 ou 3 ans), tant l'appréciation du risque long demande des repères solides, que l'on obtient avec le temps.

La première vice-présidence de Cœur industrie, assumée par FO Métaux, s'achève. Que faut-il en retenir ?

Le régime est piloté par une commission paritaire de suivi prévue par l'accord de gouvernance autonome pour plus de souplesse. L'alternance entre les organisations syndicales et l'UIMM pour la présidence et la vice-présidence a été prévue dans la négociation de la CCNM. Pour FO, il faut pérenniser le paritarisme dans la métallurgie et cette gouvernance y contribue. Ce premier mandat de vice-présidence était important car il était celui de la mise en place du régime, qui n'existerait pas sans les efforts et l'insistance de notre Fédération. Le résultat vaut bien tout ce travail ; les acteurs collaborent efficacement et le fonctionnement au service des salariés est excellent. En deux ans, nous avons joué notre rôle, au sein de la présidence paritaire, pour faire en sorte que nos régimes fonctionnent et montent en charge. Nous avons renforcé le rôle de l'apérateur (Malakoff Humanis), qui est chargé de contrôler et centraliser les informations comptables et techniques des assureurs pour permettre une vision unifiée et précise du régime. Le rôle de l'actuaire s'est également révélé, comme nous l'avions anticipé, crucial, en ce que son expertise permet de vérifier à tous les niveaux que ce qui est fait est conforme à la CCNM. Un avenant à l'accord de gouvernance devrait prochainement arriver, sur proposition de FO. Un régime, c'est un organisme vivant, qui se doit donc d'évoluer, notamment dans son pilotage. Il faut faire évoluer les textes qui

en sont la colonne vertébrale et FO très vigilante sur ce point.

Quels sont les enjeux et les perspectives de Cœur industrie pour 2025, mais aussi à plus long terme ?

Comme tout régime, nous faisons face au défi de la montée en charge, qui permet la mutualisation la plus large ; ce sera d'autant plus le cas si beaucoup d'entreprises nous rejoignent encore, ce qu'on espère. En cette fin 2024, alors que nous venons d'approuver les comptes, on dispose d'une bonne vision sur la santé, un peu moins sur la prévoyance. La santé, c'est une consommation annuelle chiffrable et chiffrée. La prévoyance est plus aléatoire. Nous travaillons donc sur la base de données estimées, ce qui incite à la prudence. Il faut un peu plus de temps, mais la tendance est encourageante. Malgré l'évolution du PMSS, les dérives dans la consommation de soins, le désengagement de la sécurité sociale, la revalorisation des tarifs des médecins, l'impact de la réforme des retraites, etc., nous devrions conserver un ratio de sinistralité satisfaisant et garder les résultats du régime dans une fourchette équilibrée.

Nous avons lancé le régime santé d'une des plus grosses branches de notre pays : la métallurgie. Il faut examiner prudemment ce qui permettrait de renforcer son attractivité pour avoir plus d'entreprises, et donc couvrir plus de salariés. Une évolution de notre offre figure évidemment parmi les sujets sur lesquels est menée une réflexion, mais là encore, les risques de dérive, comme sur la consommation de soins, incitent à la prudence ; car il ne faudrait pas que cela plombe les comptes et aboutisse à augmenter les cotisations ou baisser les prestations, ce que FO refuserait.

Si les enjeux sont également forts concernant la prévoyance lourde, le contexte diffère car on ne parle pas des mêmes risques de dérive. Là, nous avons un travail de revendication à mener pour une amélioration des garanties. La sécurité de familles entières en dépend, c'est donc un des piliers essentiels de l'action syndicale et une revendication que l'on devrait intégrer dans toutes les entreprises. Par exemple, quand on est en capacité de garantir à un salarié en longue maladie, pendant 1, 2 ou 3 ans, qu'il pourra compter sur la quasi-intégralité de son salaire, on protège sa famille ; c'est une vraie garantie sociale car, dans ces cas-là, des familles se retrouvent rapidement dans la situation de devoir procéder à des arbitrages budgétaires difficiles, presque à choisir entre payer son logement ou manger, et c'est ce qu'on veut éviter aux métallos et à leurs familles. Cela étant, la différence d'enjeux entre les deux régimes ne nous empêche pas d'en avoir une vision globale et de traiter les deux harmonieusement en mettant la santé et la prévoyance au cœur de l'industrie.

La négociation de la prévoyance collective est fondamentale. Elle est au cœur de l'action syndicale qui est la nôtre.

Région parisienne un syndicat combatif

Le 17 octobre, les locaux de la Fédération ont accueilli la réunion de rentrée du syndicat général des métallurgistes FO de la Région Parisienne. Réunis autour de leur secrétaire Patricia Bocciarelli (également secrétaire fédérale) et de son bureau, en présence du trésorier fédéral Jean-Yves Sabot et du secrétaire fédéral Bruno Reynès, ils ont fait un point complet sur la situation du syndicat et sa vision pour l'avenir.

Après avoir remercié les militants de leur présence, la secrétaire générale Patricia Bocciarelli a rappelé les 19 % que représentait FO Métaux sur le périmètre de la Région Parisienne et a félicité les sections pour l'excellent travail accompli dans leurs entreprises et qui est la source de ce résultat. Elle n'en a pas moins insisté sur la nécessité de toujours faire mieux, rappelant le caractère crucial de la syndicalisation pour assurer la force et le poids de FO dans les négociations. Plus largement, elle a appelé à porter un message simple mais essentiel : « il faut des syndicats forts, car ce sont eux qui ont permis d'obtenir les acquis sociaux dont bénéficient aujourd'hui les salariés, et ils sont les seuls à pouvoir demain améliorer à nouveau les conditions de travail et de rémunération, ainsi que les avantages dont ils peuvent jouir. » Elle a rappelé que le syndicat FO de la Région Parisienne se bat pour obtenir une prime de transport spécifique, compte tenu du coût de la vie et des distances souvent importantes entre le domicile et le lieu de travail en Île-de-France. Enfin, Patricia Bocciarelli a insisté sur la nécessité de se mobiliser de manière forte pour les élections TPE à venir.

Le secrétaire général adjoint Marc Partouche a pris la suite pour un point économique et social, pointant notamment une situation politique si floue que vis-à-vis de la réforme des retraites, de l'assurance chômage des salaires ou des pensions, il était bien difficile de savoir de quoi serait fait l'avenir, précisant néanmoins que « nous avons bien compris que les efforts porteraient une fois de plus sur l'ensemble de la population pour rattraper la mauvaise gestion des précédents gouvernements, mais le syndicat de la Région Parisienne et



FO seront toujours présents pour défendre la justice sociale et l'intérêt des salariés. » Le trésorier Christophe Hertz a ensuite fait une présentation des comptes du syndicat, notant avec satisfaction une augmentation du nombre de timbres ainsi que de la création d'une vingtaine de nouvelles sections. Philippe Bonnaire, trésorier adjoint, a expliqué les difficultés rencontrées pour la réalisation d'un site web malgré les efforts déployés par l'équipe de la Région Parisienne, et n'a pas caché qu'il faudrait certainement passer par une société spécialisée pour mettre au point un outil facile d'accès et agréable à utiliser. Marie-Claude Donze, chargée d'organiser la formation syndicale des sections, a insisté comme l'avait fait la secrétaire générale sur l'importance d'avoir des militants bien formés pour être à égalité avec les RH de leur société lors des négociations pour une meilleure défense des salariés.

Le secrétaire fédéral Bruno Reynès a insisté sur l'impérieuse conquête du troisième collège, rappelant que les cadres dont la syndicalisation est devenue vitale pour FO sont des salariés comme les autres, avec parfois des besoins spécifiques mais la même demande de protection. Il a souligné qu'il fallait également rappeler que FO défend l'ensemble des salariés. « Le 3^{ème} collège prend de plus en plus d'ampleur dans le monde du travail et il ne faut pas laisser ce collège à la CGC ou à la CFDT », a plaidé le secrétaire fédéral. En conclusion, Jean-Yves Sabot a rappelé la nécessité de former les équipes syndicales et, pour ce faire, de faire appel à l'APSAC afin d'avoir les bases de connaissances nécessaires pour négocier dans l'esprit FO et ne pas se laisser entraîner par les directions d'entreprises vers des organismes trop proches du patronat. Il a terminé en présentant un des nouveaux outils interactifs qui va rejoindre l'arsenal de la formation FO, à savoir un petit quizz pour évaluer de manière ludique les connaissances des présents sur les règles et les droits des élus.



Convention collective : compenser certaines organisations du travail

Le mois dernier nous nous sommes focalisés sur les nouvelles dispositions de la convention collective de la métallurgie applicable depuis le 1^{er} janvier 2024, en particulier sur les contreparties financières octroyées vis-à-vis de temps qui ne sont pas considérés comme du temps de travail effectif au travers du temps d'habillage, de déshabillage et le temps d'astreinte. Pour ce nouvel épisode, nous nous concentrons sur les contreparties liées à certaines organisations du travail, notamment le travail en équipes successives, le travail de nuit, le travail le dimanche et les jours fériés.

Contreparties aux organisations habituelles de travail

Contrepartie salariale au titre du travail en équipes successives (article 144 CCN)

Le travail en équipes successives visé au présent article recouvre l'organisation du travail mise en place par l'employeur en plusieurs groupes de salariés (appelés équipes) qui se succèdent sur les mêmes postes. Ce travail peut être organisé en 2, 3, 4, 5, 6 équipes ou groupes de salariés qui occupent successivement le même poste sur les équipements. Ces équipes peuvent être notamment strictement successives (sans chevauchement), chevauchantes, fixes, tournantes.

Chaque poste accompli dans le cadre d'un travail en équipes successives ouvre droit à une prime d'un montant égal à la rémunération de 30 minutes sur la base du salaire minimum hiérarchique.

Cette contrepartie n'est pas due lorsque l'horaire de travail des salariés ci-dessus visés comporte un arrêt supérieur à 1 heure.

Pour vérifier si le salarié a bénéficié de cette contrepartie, il sera tenu compte des éventuels avantages salariaux versés par l'entreprise spécifiquement au titre du travail en équipes successives, même lorsqu'ils sont intégrés au salaire de base et quelle qu'en soit la dénomination.

Contrepartie salariale au titre du travail habituel de nuit (article 145)

Pour chaque poste, les heures de travail réellement effectuées par le salarié travailleur de nuit au cours de la plage horaire comprise entre 21 heures et 6 heures ouvrent droit, à condition que leur nombre soit au moins égal à 6, à une majoration du salaire réel égale à 15 % du salaire minimum hiérarchique.

Pour vérifier si le salarié a bénéficié de cette majoration, il sera tenu compte des éventuels avantages salariaux versés par l'entreprise spécifiquement au titre du travail de nuit, même lorsqu'ils sont intégrés au salaire de base et quelle qu'en soit la dénomination (majoration d'incommodité, indemnité de pause payée, indemnité d'emploi, prime de panier à l'exception de la part exonérée des cotisations de sécurité sociale ; etc.) ainsi que de ceux versés au titre du travail en équipes successives pour le montant correspondant à l'exécution du poste de nuit.

Contreparties aux organisations exceptionnelles de travail (travail exceptionnel de nuit, du dimanche et des jours fériés)

Contrepartie salariale au titre du travail exceptionnel de nuit (article 146)

Pour chaque poste, les heures de travail ex-

ceptionnellement réalisées au cours de la plage horaire comprise entre 21 heures et 6 heures ouvrent droit à une majoration du salaire réel égale à 25 % du salaire de base.

Contrepartie salariale au titre du travail le dimanche (article 146)

Pour chaque poste, les heures de travail exceptionnellement réalisées, sur la journée civile, un dimanche ouvrent droit à une majoration du salaire réel égale à 100 % du salaire de base.

Lorsque le jour de repos hebdomadaire est attribué un autre jour que le dimanche, les heures de travail exceptionnellement réalisées, sur la journée civile correspondant à ce jour de repos, ouvrent droit à une majoration du salaire réel égale à 100 % du salaire de base. Pour vérifier si le salarié a bénéficié de cette contrepartie, il sera tenu compte des éventuels avantages salariaux versés par l'entreprise spécifiquement au titre du travail habituel du dimanche, même lorsqu'ils sont intégrés au salaire de base et quelle qu'en soit la dénomination.

Contrepartie salariale au titre du travail un jour férié (article 146)

Pour chaque poste, les heures de travail exceptionnellement réalisées, sur la journée civile, un jour férié, ouvrent droit à une majoration du salaire réel égale à 50 % du salaire de base.

La majoration de salaire prévue au titre de la contrepartie salariale du travail exceptionnel, qu'il soit réalisé de nuit, un dimanche, un autre jour de repos hebdomadaire, et/ou un jour férié, n'exclut pas les éventuelles majorations pour heures supplémentaires.

Lorsqu'un même travail ouvre droit à plusieurs de ces majorations, seule est retenue la majoration correspondant au taux le plus élevé.

Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métaux connaissent bien.

Solution du n° 645

4	7	8	6	1	2	5	3	9
1	6	2	5	3	9	7	4	8
9	3	5	4	7	8	6	2	1
6	8	4	9	5	7	3	1	2
2	5	7	1	4	3	8	9	6
3	9	1	8	2	6	4	7	5
8	2	6	7	9	4	1	5	3
7	1	9	3	8	5	2	6	4
5	4	3	2	6	1	9	8	7

Sudoku

		2		8	3	4		
			1	2				
5								3
8				3		9		5
		6				7		
7		4		5				6
6								9
				9	5			
		7	8	4		5		

Le mot du mois : Optique



Le dossier de ce numéro nous rappelle que l'optique est aussi une industrie, et même une industrie de pointe. Mais d'abord une science, la branche de la physique ayant pour objet l'étude de la lumière et des phénomènes lumineux.

Le nom apparaît en 1605, emprunté au latin *optice* et au grec *optikê*, « art de voir, science de la vision » ; l'adjectif l'avait précédé de trois siècles, y compris pour évoquer le *nerf optique*.

En fonction des différentes définitions de la lumière, rayon lumineux qui se propage en ligne droite, onde électromagnétique ou encore flux de particules, on parle d'optique *géométrique*, *ondulatoire* ou *corpusculaire*. Toutes doivent beaucoup à Isaac Newton, qui, bien avant de recevoir une pomme sur la tête, se consacra longtemps à l'étude des couleurs et publia en 1704 un traité majeur intitulé tout simplement « Optique ». Il y développait une théorie selon laquelle un prisme décompose la lumière blanche en un spectre visible, comme chacun pouvait l'observer sur un arc-en-ciel.

Comme il arrive parfois, surtout à cette époque, le chercheur s'est fait inventeur, améliorant les *instruments d'optique* de son temps jusqu'à construire une première version d'un télescope à réflexion. C'était le vrai début de l'industrie optique et de sa descendance variée, avec notamment l'optique astronomique, microscopique, électronique (dite *optoélectronique*), l'optique de précision et bien sûr, pour les amateurs de téléchargement rapide, la *fibre optique*. De son côté, l'*optique médicale* étudie les phénomènes de réfraction de l'oeil humain et des corrections nécessaires : c'est le domaine de l'*opticien* et de ses connaissances en *optométrie*. Lesquelles ne sauraient prétendre remédier au phénomène parfaitement normal des *illusions d'optique*.

Notre dossier rappelle l'histoire récente de la société Photonis, spécialisée en instruments de mesure et d'enregistrement optiques. Échappant de peu à une vente aux Américains, elle est finalement restée française, ce dont on ne peut que se réjouir *dans une optique* industrielle et syndicale.

Mots croisés n° 646

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A											
B											
C			■			■				■	
D											
E					■						
F						■					
G				■				■			■
H											
I											

Solution du n° 645

S	T	R	A	P	O	N	T	I	N	S
C	O	U	P	D	E	F	I	L	E	T
O	U	A	T	E	E	M	T	Y		
U	R	N	E	S	T	O	A	T	L	
M	I	T		R	E	N	V	O	I	
O	S	E		F	E	L	E	Y	S	
U	T		B	A	C	R	E	T		
N	E	O	L	I	T	H	I	Q	U	E
E	S	C	A	M	O	T	E	U	R	S

Horizontalement

A. Interdit un point de vue propre. B. Prêts pour leur devoir de mémoire. C. Sur la Bresle. Marque de la hauteur. Éclaire la nuit. Sans valeur. D. Ne me laissai pas faire. Coule en Flandres. E. Renfort à l'université. Au cœur des pensées ou des soucis. F. Fait envie, à moins d'être canadienne. Retraite à la campagne. G. Liquide renversé. Plus besoin du bac pour y réussir son entrée. Article de journal, mais pas de gazette. H. Jouir ne lui fait pas de bien. I. Ils se chargent de tous les torts.

Verticalement

1. Homme d'appareil. 2. Elle fait de son métier. 3. Pour parler de moi. A dû faire gaffé. 4. Le moindre a ses partisans. Après le point, c'est ici. 5. Interdits. Est donc en conflit avec sa direction. 6. Tête du train. Pour compléter la théorie. Obtins. 7. À la roulette ou boulette. S'impose en société. 8. Loin de faire la malle. 9. Arrivait à la fin. En trop. Partie d'un laïus. 10. Tourmenter. 11. Ils tournent en rond dans leur cage.

Pour prendre votre santé en main, n'attendez pas demain

La santé, avec la prévoyance, la retraite et l'épargne, est l'un de nos sujets essentiels au quotidien, depuis plus de 100 ans.

Nous privilégions la prévention afin que nos assurés et leur famille deviennent acteurs de leur santé.

Ainsi, nous proposons des dispositifs d'information simples, des outils pédagogiques, des programmes de prévention dédiés pour que chacun augmente ses chances d'être et de rester en bonne santé : Vivons vélo,

Les Parcours de la forme, ateliers thématiques (nutrition, premiers secours...), prévention de l'absentéisme et programmes spécifiques dans les branches professionnelles...

Nous accompagnons nos assurés et leur facilitons l'accès aux soins, tout au long de leur parcours de santé :

- grâce à nos réseaux de soins en optique et audioprothèse, nous leur permettons de bénéficier de prestations de qualité (verres, montures...), par des fournisseurs référencés, à des tarifs privilégiés ;
- nous développons, au sein de nos garanties, la prise en charge de services de téléconsultations médicales.

Seule une société de personnes comme AG2R LA MONDIALE, non cotée en bourse et dirigée par ses assurés, peut protéger la santé de ses assurés aussi bien et pendant longtemps.

www.ag2rlamondiale.fr



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Prévoyance
Santé
Épargne
Retraite

À vos côtés à chaque moment de votre vie

Profitez d'un accompagnement complet dans votre parcours de soins et de notre soutien dans toutes les situations :

- **L'accès à nos réseaux de soins** partenaires en optique, dentaire, audio et ostéo pour bénéficier de tarifs négociés et limiter, voire éviter, votre reste à charge.
- En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation, **des prestations pour faciliter votre retour à domicile** (aides ménagères, garde des enfants...).
- **Des aides financières** pour faire face aux situations de fragilité.
- Et bien sûr, **un Espace Client dédié** pour suivre vos remboursements et réaliser toutes vos démarches en ligne.



On aime vous voir sourire

